

GUIDE DES SERVICES PÉRISCOLAIRES 2023 - 2024



Quoi de neuf sur le chemin de l'école...

Septembre sonne l'heure de la rentrée. Comme chaque année, la ville met tout en œuvre pour que nos jeunes écoliers vitréens retrouvent le chemin de l'école avec joie et envie d'apprendre et de vivre ensemble.

Côté Travaux :

L'école Jean Guehenno poursuit sa métamorphose. La deuxième phase des travaux dans le cadre de la rénovation thermique a démarré début de cet été côté Restauration et Maternelle pour une fin programmée fin 2024.

Dans le même temps une réflexion sur la végétalisation des cours de l'école est menée en concertation avec les élèves et l'ensemble de la communauté éducative. Ce travail est effectué avec la collaboration d'Hugo Marteau et les services espaces verts et éducation de la ville pour un lancement au courant de l'automne.

L'école du Château verra ses travaux de pose d'une ventilation double flux afin d'améliorer la qualité de l'air se terminer pour l'automne.

Des travaux de rénovation intérieure ont eu lieu côté écoles de la Hodeyère et Pierre Lemaître.

Afin d'améliorer le cadre de vie et le confort de chacun, les travaux de construction du futur bâtiment mutualisé périscolaire et Loisirs Pluriel commenceront début 2024, dans le respect des nouvelles normes écologiques et environnementales.

Côté Restauration :

Soucieuse du pouvoir d'achat de chaque famille, la municipalité a fait le choix cette année de ne pas augmenter les tarifs.

Notre chef cuisinier et son équipe ont à cœur de proposer chaque jour un repas équilibré, varié et de qualité. Le temps du repas pour vos enfants est un moment de détente et d'apprentissage à bien manger, à ne pas gaspiller. C'est un réel enjeu éducatif pour lequel nos équipes de restauration s'investissent.

Côté Educatif :

Prenez le temps de la lecture de ce guide et vous découvrirez de nouvelles activités que nos coordonnateurs et animateurs ont concocté pour vos enfants.

Notre PEDT, fil rouge de toutes nos actions pédagogiques, a été renouvelé autour de 4 nouveaux axes : l'enfant acteur des temps périscolaires, l'écocitoyenneté, l'inclusion et sport santé.

Nos enjeux et nos engagements pour toutes nos équipes Éducation et Restauration :

Transmettre et partager les valeurs républicaines, contribuer à la formation de futurs citoyens épanouis et sereins et que chaque enfant puisse trouver son chemin.

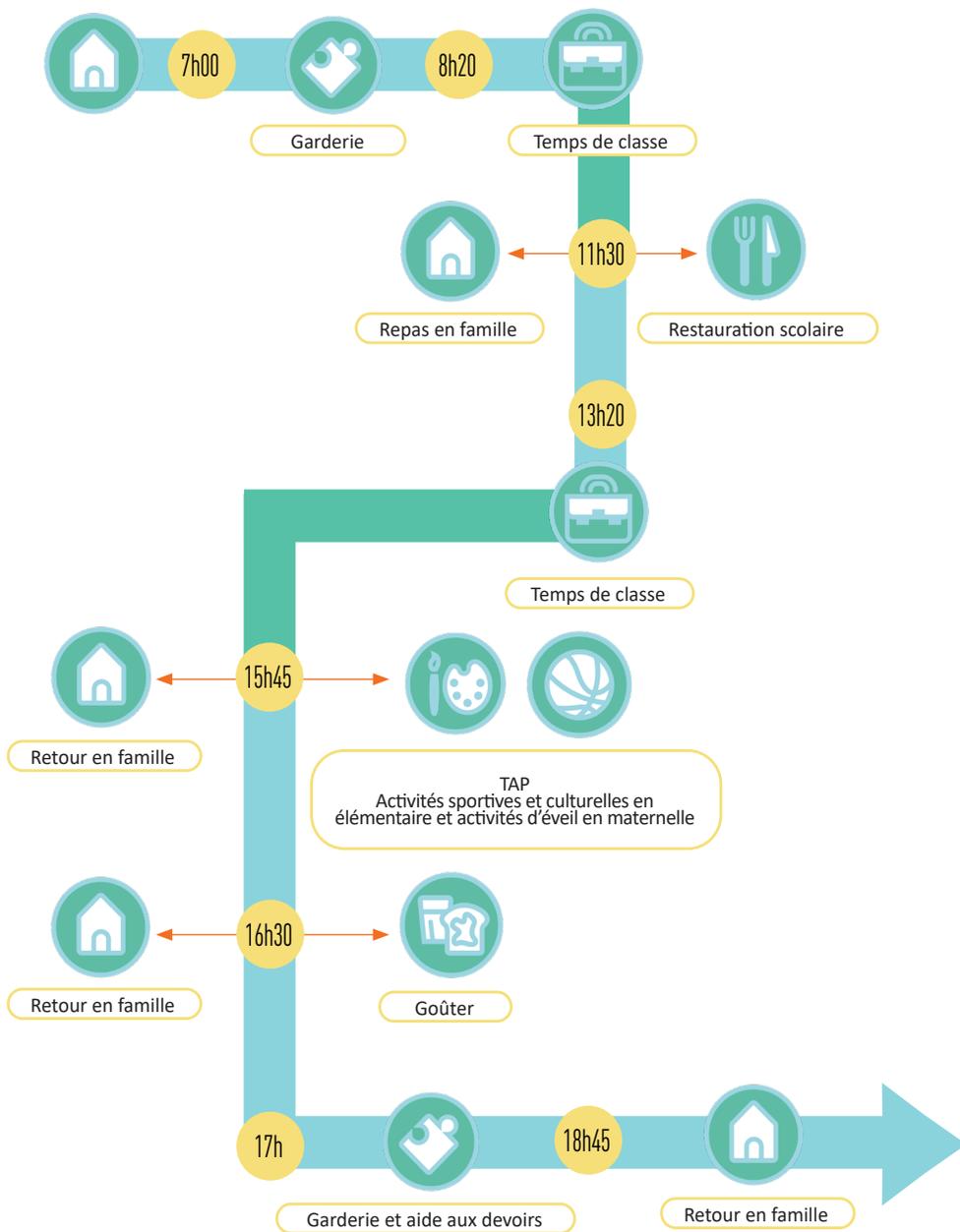
Belle rentrée à tous !

Danielle MATHIEU

Maire-adjointe

Enfance, Éducation et Restauration

ORGANISATION



Ce guide est à destination des enfants et de leurs parents. Il permet à chacun de comprendre le fonctionnement des différents temps périscolaires.

Vos enfants sont accueillis par les agents municipaux qui veillent à leur sécurité, à leur confort et à leur bien-être sur l'ensemble des temps périscolaires. Une attention particulière est portée au respect des autres, au développement de l'autonomie de l'enfant et à l'esprit de partage et d'entraide.

SUR INTERNET. LE PORTAIL FAMILLE

Afin de simplifier les démarches des familles, la Ville de Vitré a mis en place un service en ligne, le « portail famille » destiné aux parents des enfants scolarisés dans les écoles publiques de Vitré. Le mode d'emploi détaillé du portail famille est téléchargeable dans l'onglet documents et à disposition au service éducation restauration.

Correspondre avec le service
Éducation-Restauration

Consulter les factures
dématérialisées

Retrouver des informations
relatives à l'accueil ou à la
scolarité des enfants

LE PORTAIL FAMILLE

Inscrire les enfants aux
activités périscolaires
(réservation des repas)

Consulter les factures

Accessible via
www.mairie-vitre.com



AVANT L'ÉCOLE. LA GARDERIE

La garderie du matin

Avant l'école, les enfants scolarisés à Vitré en maternelle comme en élémentaire ont la possibilité d'être accueillis en garderie par le personnel périscolaire. Dans le respect du rythme de l'enfant, différentes activités calmes leur sont proposées.



Pas d'inscription préalable nécessaire.



7h à 8h20

tous les jours de la semaine.

À 8h20, les enfants sont pris
en charge par les enseignants.



LA PAUSE MÉRIDIANNE

La restauration scolaire est gérée par les services municipaux de la Ville de Vitré. La cuisine centrale dessert l'ensemble des écoles par liaison chaude (transport des aliments par conteneurs isothermiques). Chaque école est équipée d'une cuisine satellite et d'une salle de restauration.

Les menus sont établis suivant un plan alimentaire, visés par un diététicien. Ces menus respectent les recommandations du PNNS (Plan National Nutrition Santé) ainsi que les fréquences du GEMRCN (Groupe d'Étude des Marchés de Restauration Collective et de Nutrition) avec, entre autres, une présence de fruits et légumes favorisée et renforcée aussi fréquemment que possible. Les menus s'inscrivent dans le cadre du programme « Vivons en Forme » mis en place par la municipalité de Vitré.

Les menus sont affichés à la porte de l'école, du restaurant scolaire, mis à disposition des familles qui le souhaitent et accessibles sur le site internet de la Ville (www.mairie-vitre.com/Enfance-et-jeunesse/Vie-scolaire/Restauration-scolaire).



De 11h30 à 13h20 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

À 13h20, les enfants sont pris en charge par les enseignants.

De 11h30 à 13h30 le mercredi.

Le mercredi, le repas est servi au restaurant scolaire La Hodeyère pour les écoles La Hodeyère et Jean Guéhenno, et au restaurant scolaire Pierre Lemaître pour les écoles Pierre Lemaître et Le Château. Un acheminement est effectué par bus.



Nouveauté 2023 : réservation des repas

À partir de septembre, l'inscription aux repas devra être effectuée par les familles via le portail.

Je réserve à l'année, ou par période : en me connectant à mon espace personnel sur le portail famille accessible via www.mairie-vitre.com.

Je réserve, je modifie ou j'annule en fonction de mes besoins : en me connectant à mon espace personnel sur le portail famille accessible via www.mairie-vitre.com jusqu'à 72 heures avant le repas.

Si j'ai réservé mais que mon enfant est absent ou si j'ai oublié de réserver et que mon enfant mange à la cantine : tous les enfants seront accueillis même sans réservation. Lorsque les délais de réservation/annulation ne sont pas respectés, des pénalités financières seront appliquées à partir de la 3ème fois (sauf présentation de justificatifs).

Pour toute question ou information complémentaire, le service éducation restauration est à votre disposition.

Afin de pouvoir bénéficier d'un tarif préférentiel pour la restauration scolaire, le quotient familial de la Caf est à fournir au service Éducation-Restauration à chaque rentrée scolaire et à chaque changement de quotient familial (pas d'effet rétroactif).

• **Modalités de paiement :**

- Par prélèvement (un document doit être rempli, signé et retourné au service)
- Par chèque à l'ordre du Trésor public
- En espèces : le paiement se fait obligatoirement au bureau du régisseur situé 12 place du Château



APRÈS L'ÉCOLE. LES TAP

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

À partir de 15h45, dans le cadre des TAP, les enfants sont pris en charge par les animateurs périscolaires. Un programme est établi pour chaque période par le service Éducation. Il est diffusé dans les écoles et mis en ligne via le portail famille accessible depuis le site internet de la Ville de Vitré.



Modalités d'inscription

Les familles inscrivent leur(s) enfant(s) auprès du coordonnateur de l'école. Les inscriptions aux TAP se font à l'année ou de période à période.



Déroulement

Pour les enfants d'élémentaire, les activités sont programmées par cycles d'activités de 14 séances environ entre chaque période de vacances scolaires. Les enfants sont ensuite inscrits dans un parcours éducatif autour d'activités variées et complémentaires. Les groupes et cycles d'activités sont définis par tranche d'âge pour chaque période.



TAP Temps libre

En complément des cycles d'activités, un accueil dans le cadre d'un TAP moins formel est proposé chaque jour. Il est destiné aux enfants ne désirant pas suivre les cycles d'activités proposés ou à ceux qui ne peuvent pas être présents tous les lundis / mardis ou jeudis / vendredis.

Pas de possibilité de venir récupérer les enfants pendant les TAP.

Spécificités enfants de maternelle

Pour les maternelles, la Ville organise un planning d'activités plus souple et évolutif, chaque semaine et au fil de l'année. La volonté est de proposer à chaque enfant, la possibilité, durant ces 45 minutes, d'être dans un temps qui soit adapté à son état de fatigue et à ses envies du moment. Ces TAP doivent également lui offrir la possibilité de découvrir, périodiquement, une activité dans la perspective de mise en œuvre des orientations éducatives du Projet Éducatif Territorial (PEdT).

Chaque semaine, selon les effectifs exacts des écoles, un ou deux cycles d'activités seront proposés, permettant de faire vivre les quatre orientations éducatives. Les ateliers créés s'organiseront sur 4 jours, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, instaurant ainsi un cycle d'activités d'une semaine plus proche des possibilités d'animation pour les plus jeunes enfants.

- **Horaires** : De 15h45 à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
- **Tarifs** : Ces activités sont gratuites.



APRES LES TAP...

Le goûter

Des goûters équilibrés sont proposés et servis à partir de 16h30 pour les enfants de maternelle et d'élémentaire au sein du restaurant scolaire. Ils sont affichés sur la porte de l'école, du restaurant scolaire, mis à disposition des familles qui le souhaitent et visibles sur le site internet de la mairie (www.mairie-vitre.com/restauration-scolaire).

L'inscription au goûter se fait chaque matin par les parents pour les élèves de maternelle et par les enfants en classe pour les élèves d'élémentaire.

- **Horaires** : De 16h30 à 17h les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

L'aide aux devoirs

Les animateurs de la Ville encadrent les devoirs des enfants de l'école élémentaire.

**Obligatoire pour les élèves d'élémentaire encore présents à l'école.
Pas d'inscription préalable.**

- **Horaires** : De 17h à 18h les lundis, mardis, jeudis et vendredis

La garderie du soir

Assuré par les agents municipaux, un service de garderie est à votre disposition. Différentes activités sont proposées dans le respect du rythme de l'enfant : lecture, jeux d'extérieur ou d'intérieur...

Pas d'inscription préalable.

- **Horaires** : De 17h à 18h45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

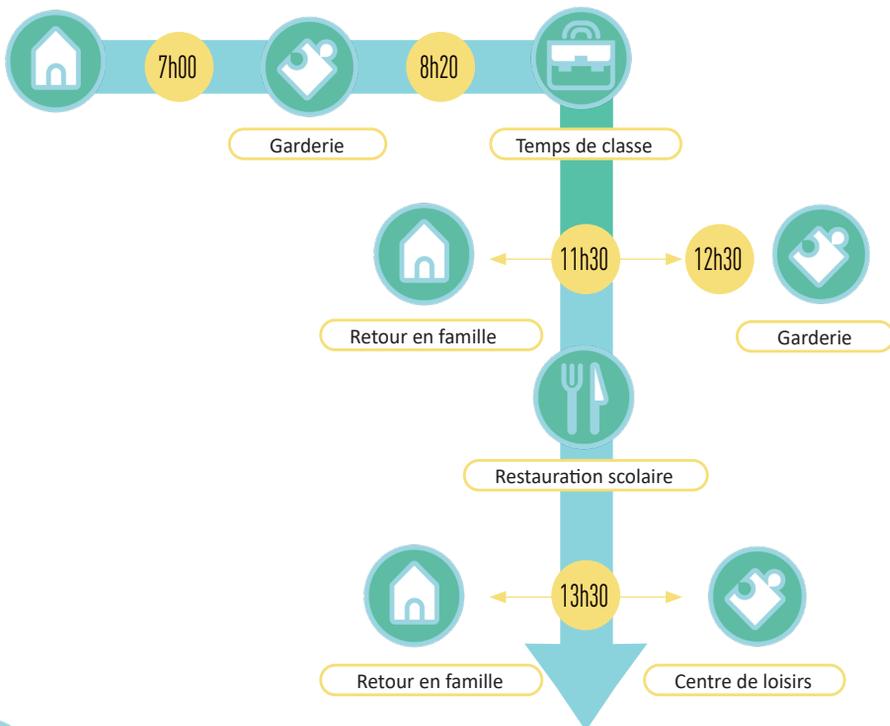


Le prix de ces accueils est forfaitaire. Tout accueil entamé est dû. Merci de prévenir le coordonnateur de l'école en cas d'autorisation de sortie exceptionnelle.

Les horaires de fermeture du service doivent être suivis par les parents par respect du personnel et des élèves fatigués en fin de journée. Une majoration sera appliquée en cas de retard.



LE MERCREDI



La garderie du midi

Assuré par les agents communaux, un service de garderie est à votre disposition sur chacune des quatre écoles.

- **Horaires** : De 11h30 à 12h30

Le service de restauration du midi

- **Horaires** : De 11h30 à 13h30.

Le repas est servi dans le restaurant scolaire La Hodeyère pour les écoles La Hodeyère et Jean Guéhenno, et dans le restaurant scolaire Pierre Lemaître pour les écoles Pierre Lemaître et Le Château. Un acheminement est effectué par bus.

Après 13h30, la mairie ne propose pas d'accueil périscolaire.

ACCUEILS DE LOISIRS

Accueil de Loisirs de la Hodeyère

L'accueil de loisirs est un mode d'accueil collectif pour les enfants de 3 à 11 ans. C'est un espace éducatif et de loisirs favorisant la socialisation, la découverte, le partage et l'épanouissement au travers d'animations proposées tout au long de la journée.

Renseignements et inscriptions : 02 99 74 31 82
accueilideloisirs@centresocialdevitre.fr

Loisirs Pluriel

Loisirs pluriel accueille les enfants de 3 à 13 ans, valides et en situation de handicap, pour des temps de loisirs en petits effectifs (maximum 20 enfants)

Renseignements et inscriptions : 06 89 11 86 36
Vitre.enfants@loisirs-pluriel.com

Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

Tout enfant souffrant d'un problème d'ordre allergique ou de santé qui nécessite une adaptation de son alimentation peut être accueilli au restaurant scolaire, à la condition que soit signé un PAI.

Les parents sont donc invités à contacter le service.

Dans le cadre de certains PAI, un « panier-repas complet » fourni par la famille, sous sa responsabilité, peut être préconisé.

Soins et médicaments (hors PAI) :

Aucun médicament n'est administré par le personnel sur les temps périscolaires.

En cas d'accident ou d'événement grave, accidentel ou non, mettant en péril ou compromettant la santé de l'enfant, l'équipe d'encadrement contacte le SMUR ou les sapeurs-pompiers afin de conduire l'enfant au centre hospitalier.

Le responsable légal de l'enfant, le directeur ou la directrice de l'école et le responsable du service Éducation sont immédiatement informés.

Pour tout accident survenu sur le temps périscolaire, un rapport d'accident est réalisé.



LES RÈGLES DE VIE DES TEMPS PÉRISCOLAIRES

La vie en groupe est basée sur le respect entre les enfants eux-mêmes et entre les enfants et les encadrants. Le respect se construit sur la base des valeurs suivantes : écoute, dialogue, politesse et convivialité.

Les enfants doivent avoir une tenue et un comportement corrects. Il leur est interdit de quitter les locaux de l'accueil sauf sous certaines conditions : autorisation parentale ou sortie de l'école sous la responsabilité des parents ou d'une personne mandatée par eux.

Tous les objets personnels (téléphone, jeux...) sont interdits dans l'enceinte de l'école.

Les comportements portant préjudice au bon déroulement de l'accueil périscolaire, les écarts de langages volontaires et répétés, les manquements aux règles de politesse et de courtoisie, la dégradation du matériel et des locaux feront l'objet de sanctions.

Signalement d'un problème de comportement sur le temps périscolaire

La fiche de réflexion

Il s'agit d'une fiche remplie par l'enfant suite à un problème de comportement.

Elle permet à l'enfant de réfléchir et de prendre conscience de ses actes. Cette fiche est conjointement signée par l'enfant, l'encadrant et le parent.

Les avertissements

Le 1^{er} avertissement doit être signé et retourné par les parents.

Un échange entre l'enfant et l'encadrant a lieu.

Un 2^e avertissement, à signer et à retourner par les parents, entraîne un échange entre l'enfant, l'encadrant, le directeur ou la directrice de l'école et le coordonnateur au sein de l'école.

À partir du 3^e avertissement, l'enfant et l'un de ses parents seront convoqués à la mairie.



À l'issue de cet entretien, une exclusion momentanée ou définitive pourra être prononcée. **Tout manquement au règlement touchant directement l'intégrité physique et/ou personnelle d'un adulte ou d'un enfant peut engendrer une exclusion immédiate.** Une réunion de concertation se fera par la suite.

FOCUS



ATELIER HIP HOP

Angelo RAZAFINDRAZOARY, professeur de danse et chorégraphe de l'association Roazone Crew, propose chaque mardi midi aux CM1-CM2 des ateliers de « street dance ». Cette danse, associée à la forme hip hop, est accessible aux débutants car il n'y a pas de mouvements compliqués ou acrobatiques. Les enfants apprennent à bouger en rythme sur des pas adaptés à tous niveaux, au son de leurs musiques préférées.



ATELIER ÉCHECS



Tout au long de l'année scolaire 2022-2023, Alexis WALSH, animateur sportif à l'Echiquier Vitréen, a initié 150 enfants au jeu d'échecs. Durant les TAP, maternelles et élémentaires se sont essayés à la pratique de cette activité mêlant jeu, réflexion et valeurs sportives. Pour cette rentrée 2023, l'atelier sera proposé aux CE1-CE2.

LE PEDT

LE PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

Le Projet Educatif Territorial (PEdT) est un ensemble de valeurs et de projets partagés par la communauté éducative : Education Nationale, Ville, familles, partenaires associatifs, en faveur des enfants du territoire. Il est élaboré en concertation avec tous les acteurs éducatifs, dans le respect des compétences de chacun.

Le PEDt de Vitré, qui concerne les enfants âgés de 3 à 11 ans, doit permettre de proposer à chaque enfant un parcours éducatif de qualité avant, pendant et après l'école.

Voici les objectifs opérationnels issus du nouveau PEDt pour 2023-2027 ainsi que les exemples d'actions concrètes qui y sont associés :

L'INCLUSION

Renforcer l'inclusion de tous les enfants

Développer les partenariats avec les structures ressources

Sensibiliser les enfants au harcèlement scolaire

Jouer autrement

L'ENFANT ACTEUR DES TEMPS PÉRISCOLAIRES

Permettre aux enfants de choisir les activités

Participer aux commissions menus

Aider les enfants à prendre des initiatives



BONNES PRATIQUES ÉCO-CITOYENNES

Favoriser les bonnes pratiques éco-citoyennes

Elire des éco délégués

Encourager les sorties dans la nature

Végétaliser les cours d'écoles

LE SPORT / SANTÉ

Encourager la pratique du sport en lien avec la santé des enfants

Renouveler les jeux sportifs

Poursuivre le programme Vivons en Forme

Développer des temps forts en lien avec les souhaits des enfants



LES ENCADRANTS

LES COORDONNATEURS

Dans chaque école, les coordonnateurs organisent l'ensemble des temps périscolaires. Ils coordonnent les équipes d'animation du site et encadrent directement les enfants lors de la pause méridienne et de la garderie du soir.



Voici leurs coordonnées respectives

- Romain JEULAND, école La Hodeyère, 06 73 29 81 28, romain.jeuland@mairie-vitre.fr
- Romy GIRARD, école Jean Guéhenno, 06 80 45 41 25, romy.girard@mairie-vitre.fr
- Béatrice PAQUET, école Pierre Lemaître, 07 89 40 40 19, beatrice.paquet@mairie-vitre.fr
- Catherine BAHU, école Le Château, 06 77 62 19 20, catherine.bahu@mairie-vitre.fr

Ils sont joignables de 10h à 13h30 et de 14h15 à 19h lundi, mardi, jeudi et vendredi et de 9h à 13h30 le mercredi.

LES ATSEM

Dans les classes maternelles, les ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) assistent l'enseignant dans la préparation des activités, participent aux projets éducatifs et aident l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie.

Au cœur de l'équipe éducative, ils encadrent, en dehors du temps scolaire, le temps du repas, le temps de sieste, animent les TAP et s'occupent de l'entretien des locaux et du matériel à destination des enfants.

LES AGENTS OU ANIMATEURS PÉRISCOLAIRES

Ils accueillent, chaque jour, les enfants en garderie (matin et soir), lors de la pause méridienne ainsi que lors des TAP de 15h45 à 16h30. Ils participent à l'encadrement des élèves et mettent en place des activités ludiques.

Retrouvez le trombinoscope de l'ensemble du personnel municipal, par école, sur chaque site et sur le portail famille à www.portailfamille.mairie-vitre.fr

CALENDRIER SCOLAIRE 2023-2024

Rentrée scolaire Lundi 4 septembre 2023

Vacances d'automne..... Du samedi 21 octobre 2023 au lundi 06 novembre 2023

Vacances de Noël..... Du samedi 23 décembre 2023 au lundi 08 janvier 2024

Vacances d'hiver Du samedi 24 février 2024 au lundi 11 mars 2024

Vacances de printemps..... Du samedi 20 avril 2024 au lundi 6 mai 2024

Pont de l'Ascension Du mercredi 8 mai 2024 au lundi 13 mai 2024

Vacances d'été Samedi 6 juillet 2024

Reprise de l'école le matin des jours indiqués



LES ÉCOLES

Groupe scolaire Le Château

- Maternelle : 02 99 75 06 63
- Élémentaire : 02 99 75 03 97
- Périscolaire : 06 77 62 19 20
- ecole.0352515u@ac-rennes.fr

Groupe scolaire La Hodeyère

- Maternelle : 02 99 75 25 40
- Élémentaire : 02 99 75 10 15
- Périscolaire : 06 73 29 81 28
- ecole.0351837g@ac-rennes.fr

Groupe scolaire Jean Guéhenno

- Maternelle : 02 99 75 16 98
- Élémentaire : 02 99 75 16 95
- Périscolaire : 06 80 45 41 25
- ecole.0352434f@ac-rennes.fr

Groupe scolaire Pierre Lemaître

- Maternelle et élémentaire : 02 99 75 03 01
- Périscolaire : 02 99 75 18 87 / 07 89 40 40 19
- ecole.0350683c@ac-rennes.fr



Ville de Vitré

Service Éducation-Restauration • 12 place du Château - Vitré
02 99 75 54 08 • education@mairie-vitre.fr • <http://portailfamille.mairie-vitre.fr>